

Acquisition et installation d'un système d'information intégré de gestion des ressources au profit de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme

Réf: TdRs N°03/DIDH/PNUD

Termes de Références (TdRs)

Année : 2024

Projet : Acquisition et installation d'un système d'information intégré de gestion des ressources au profit de la
Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme

Produit : Transformation digitale de la DIDH

 1 / 8   

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation consiste à l'acquisition et l'installation d'un Système d'Information Intégré de Gestion des Ressources «**SIGR**» au profit de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme «**DIDH**» à Rabat.

Article 2 : Consistance de la consultation

Dans le cadre de son projet de transformation digitale, la DIDH souhaite mettre en place un d'un Système d'Information Intégré de Gestion des Ressources «**SIGR**» qui a pour objectifs :

- D'automatiser et dématérialiser tous les processus métiers de la gestion des ressources de la DIDH ;
- De réduire le temps d'accès à l'information et le traitement des actes de gestion ;
- D'assurer la traçabilité et la sécurité des actes de gestion ;
- De disposer de tableaux de bords d'aide à la décision pour les décideurs.

Le SIGR devra contenir les modules suivants :

1. Gestion des ressources humaines.

Ce module devra permettre d'assurer la gestion des ressources humaines conformément aux normes GIPE (Gestion Intégrée du Personnel de l'Etat). Il devra offrir les principales fonctionnalités suivantes notamment :

- La gestion de tous les actes de gestion (de recrutement jusqu'à la sortie de service en passant par les actes de nomination, détachement, mise en disponibilité, etc ...) ;
- La gestion de la carrière notamment les promotions, les avancements de grade et d'échelle ;
- Les formations et stages ;
- La gestion des postes budgétaires ;
- Etc..

2. Gestion de parc auto

Ce module devra offrir les principales fonctionnalités suivantes notamment :

- La gestion des véhicules ;
- La gestion de la réparation et visite technique des véhicules ;
- La gestion des assurances véhicules ;

Projet : Acquisition et installation d'un système d'information intégré de gestion des ressources au profit de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme

Produit : Transformation digitale de la DIDH

- La gestion des vignettes avec SNTL ;
- La gestion des ordres de mission ;
- La gestion du carburant ;
- La gestion des conducteurs.
- La gestion de la réforme et des accidents.

3. Gestion des missions à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume

Ce module devra permettre principalement la gestion des missions du personnel de la DIDH au niveau national et international ainsi que la gestion des indemnités y afférentes.

4. Gestion du stock consommable (comptabilité matière)

Ce module devra permettre entre autres :

- La gestion d'expression des besoins ;
- La gestion des achats ;
- La gestion des entrées et sorties du stock magasin ;
- La gestion des demandes ;
- Le suivi de l'état de stock magasin.

5. Gestion de l'inventaire

Ce module devra permettre entre autres :

- La gestion et la validation d'expression des besoins ;
- La gestion des achats et les amortissements ;
- La gestion des entrées/sorties des produits ;
- La gestion de la réforme.

6. Gestion du courrier administratif

Ce module devra permettre

- La gestion des courriers administratif (arrivés et départ) ;
- La gestion de courrier interne ;
- La gestion de workflow du courrier en assurant le suivi de l'état d'avancement de traitement de courrier ;
- La recherche multicritère ;

Projet : Acquisition et installation d'un système d'information intégré de gestion des ressources au profit de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme

Produit : Transformation digitale de la DIDH



 3 / 8

- Edition des états de synthèse et tableau de bord.

7. Gestion du référentiel

Ce module devra permettre la gestion du référentiel commun de tous les modules composant le SIGR à savoir : les utilisateurs, l'organigramme, les jours fériés, les villes...

8. Statistique et tableau de bord

Ce module a pour objectif de mettre à la disposition des personnes habilitées des interfaces de suivi d'informations et des statistiques à partir des différents modules et la génération des tableaux de bord.

Article 3 : Spécifications techniques

Le système **SIGR** devra disposer au minimum les spécifications suivantes :

- Full web et responsive en supportant la majorité des navigateurs (Versions les plus récentes) ;
- Respecter les normes de la directive nationale de la sécurité des systèmes d'information ;
- Permettre la possibilité d'interfaçage avec l'active Directory de la DIDH ;
- Assurer l'interfaçage entre les modules du SIGR (saisie unique) ;
- Permettre l'administration et le paramétrage du SIGR ;
- Permettre un contrôle d'accès par rôle et par profil ;
- Assurer l'authentification unique pour l'ensemble des modules du SIGR ;
- Etre évolutif pour la prise en charge de nouvelles fonctionnalités éventuelles ;
- Ne présenter aucune limitation en matière de nombre d'utilisateurs ;
- Ne présenter aucune limitation en matière de nombre des sessions simultanées.

Article 4 : Engagement du prestataire

Le prestataire doit :

- Dimensionner l'infrastructure de production et de backup de **SIGR** (spécifications matérielles nécessaires au fonctionnement des machines, serveur et de l'environnement de backup) ;
- Détailler la procédure de sauvegarde de données adoptées ;

- Identifier et communiquer tous les prérequis nécessaires pour le déploiement du SIGR au niveau de l'infrastructure informatique de la DIDH ;
- Installer et paramétrer le **SIGR** (Toute licence requise en relation avec l'environnement de production est à la charge du prestataire) ;
- Assurer la migration des données des systèmes existants de la DIDH sous MYSQL (ressources humaines, stock consommable, inventaire) vers le nouveau système SIGR ;
- Assurer le transfert de compétences à l'équipe des informaticiens et aux utilisateurs.

Article 5 : Déroulement des prestations

Phase 1 : Cadrage du projet et étude des besoins spécifiques de la DIDH

Cette phase consiste à organiser des ateliers d'études avec les services de la DIDH afin de collecter et assimiler les exigences générales du métier de gestion des ressources, et de définir la stratégie d'implémentation du SIGR.

Livrable Phase 1 : Rapport de cadrage

Phase 2 : Prise en charge des besoins exprimés, paramétrage et adaptation du SIGR

Cette phase porte sur le paramétrage du système SIGR proposé et son adaptation tenant compte des besoins exprimés et validés de la phase 1.

Livrable Phase 2 : Rapport technique : contenant les données paramétrées, les normes et les standards utilisés (technologie, sécurité, etc.), l'architecture fonctionnelle y compris les interfaces utilisateurs).

Phase 3 : configuration et installation.

Le prestataire devra implémenter et installer le SIGR sur le serveur de production de la DIDH et son serveur de test.

Livrable Phase 3 :

- Rapport de déploiement : Document précisant la configuration du serveur dès la finalisation de l'installation et de la configuration avec tout le détail indispensable au bon fonctionnement du SIGR ;
- Rapport d'exploitation, de sauvegarde et de restauration

Phase 4 : Formation, accompagnement et transfert de compétences

Projet : Acquisition et installation d'un système d'information intégré de gestion des ressources au profit de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme

Produit : Transformation digitale de la DIDH

Le prestataire devra assurer la formation des utilisateurs du SIGR et le transfert technique à l'équipe informatique de la DIDH.

La formation est destinée à l'ensemble des catégories de personnel impliqué dans le projet. Elle devra couvrir l'exploitation de tous les modules du SIGR.

Livrable Phase 4 :

1. Pack composé de CD contenant les modules du SIGR avec toute la documentation technique
2. Le manuel d'utilisation de tous les modules du SIGR.

Article 6 : Délai de garantie

Le délai de garantie est fixé à **un an à compter de la date de réception.**

Pendant le délai de garantie, le prestataire sera tenu, de procéder aux rectifications qui lui seraient demandées en cas de mauvaise qualité, anomalies ou défauts constatés, sans pour autant que ces prestations supplémentaires puissent donner lieu au paiement.

Article 7 : Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à **6 mois, hormis les délais de correction et de validation des livrables**, réparti comme suit :

Phase 1 : 1 mois à compter de notification de l'ordre de service de commencement ;

Phase 2 : 1 mois à compter de la réception de la phase 1 ;

Phase 3 : 2 mois à compter de la réception de la phase 2 ;

Phase 4 : 2 mois à compter de la réception de la phase 3 ;

Les délais de correction et de validation sont fixés à 10 jours.

Article 8 : Modalité de paiement

Le paiement de la prestation sera effectué sur la base d'une facture ainsi que la signature d'un PV de réception par les membres désignés par le Directeur National du Projet à cet effet et le représentant du prestataire, selon les modalités suivantes :

- 70% du montant global HT à la réception de la phase 3 ;
- 30 % du montant global HT après la réception de la phase 4.

Les sommes dues au prestataire objet de cette prestation seront versées à son compte bancaire.

Article 9 : Bordereau des prix

Num de prix	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT en DH	Prix Total en DH
1	Acquisition et installation d'un système d'information intégré de gestion des ressources au profit de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	F	1		
TOTAL HT					
TVA (20%)					
TOTAL TTC					

Article 11 : Conditions générales :

Les prestations objet de cette consultation, seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur notamment le guide de la dépense du projet N° 01001692, et selon la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Article 14 : Examen et évaluation des offres :

Le Directeur National du Projet désigne une commission d'examen et d'évaluation des offres techniques et financières, le concurrent ayant présenté l'offre financière la moins disante est celui qui sera retenu.

Toute offre technique ne répondant pas aux critères exigés au niveau de l'article 2 et 3 sera écartée.

Article 15 : Condition de participation :

Peuvent, valablement, participer et être attributaire, les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière ;
- Sont affiliées à la CNSS ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès

Projet : Acquisition et installation d'un système d'information intégré de gestion des ressources au profit de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme

Produit : Transformation digitale de la DIDH

7/8 

- de ces organismes ;
- Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet de cette consultation.

Article 16 : Contenu de l'offre :

1. Dossier Administratif :

- Les statuts de la société ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné ;

- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 9) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur.

2. Dossier technique :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé, avec précisions de la qualité de sa participation.

3. Note méthodologique ;

- Démarche méthodologique proposée et planning de mise en place du SIGR ;

4. Spécifications techniques et fonctionnelles de la solution proposée :

- Un document décrivant toutes les fonctionnalités de la solution proposée.
- Un document décrivant tous les modules composant la solution proposée avec une description détaillée des fonctionnalités pour chaque module.

5. Equipe dédiée à la mise en place du SIGR.